

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
7 février 2001
Français
Original: anglais

Lettre datée du 7 février 2001, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Afrique du Sud auprès de l'Organisation des Nations Unies

En ma qualité de Président du Bureau de coordination du Mouvement des pays non alignés, j'ai l'honneur de vous informer que le Bureau de coordination s'est réuni le 6 février 2001 pour examiner les faits récents concernant la question de « Lockerbie » à la suite du jugement rendu par le Tribunal écossais siégeant aux Pays-Bas.

Le Mouvement des pays non alignés a souligné les mesures positives prises par la Jamahiriya arabe libyenne et la coopération qu'elle a apportée, sans lesquelles il n'aurait pas été possible de conclure un accord entre les trois parties, la Jamahiriya arabe libyenne, le Royaume-Uni et les États-Unis d'Amérique, avec la participation du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.

Le Mouvement des pays non alignés tient également à se déclarer satisfait de ce que la Jamahiriya arabe libyenne se soit acquittée de tous ses engagements conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Au vu de ce qui précède, le Mouvement des pays non alignés a l'honneur, une fois encore, de demander au Conseil de sécurité d'envisager d'urgence d'adopter une résolution visant à lever immédiatement et complètement les sanctions imposées contre la Jamahiriya arabe libyenne.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Mission permanente de la République
d'Afrique du Sud auprès de
l'Organisation des Nations Unies
(Signé) Dumisani S. **Kumalo**